

Déclaration du SNES

Audience IG EVS du 07 juillet 2011

Introduction

Merci de recevoir le Snes (la dernière audience datant de décembre 2008 et au regard de l'actualité, il nous semblait important de nous rencontrer afin de vous faire part des interrogations et des inquiétudes de la profession.

Une profession inquiète et ce pour de multiples raisons :

- Le non-renouvellement de la profession : 2 professeurs documentalistes sur 3 ne sont pas remplacés. Le nombre de postes vacants a dépassé les 500 à la rentrée 2010 et la situation ne semble pas vouloir s'améliorer (malgré une très légère augmentation des postes aux concours (de 192 à 206) pour la session 2011.
- Les conséquences de ce sous-recrutement : des CDI sans professeurs certifiés de Documentation, des postes supprimés dans les gros établissements (suite parfois à des fusions LP-LGT, collèges), la disparition des TZR dans la plupart des académies, le recours à des personnels (pas toujours volontaires) souvent précaires, parfois non qualifiés et surtout peu voire pas formés ce qui contribue à la dégradation de l'image du professeur documentaliste au sein de l'établissement. Et que dire des reconversions massives de collègues des autres disciplines vers la Documentation sans cadre et dans le flou le plus total ? Avez-vous un état des lieux et un bilan des dispositifs académiques de reconversion ?
- L'écart grandissant entre un niveau de recrutement très sélectif (nouvelles épreuves du CAPES très ancrées dans les Sciences de l'Information – ce qui est très bien – et le nombre de postes restreints offerts aux concours – à ce sujet, pouvez vous nous communiquer la barre d'admission au Capes externe ?) et les réalités du terrain : des chefs d'établissements qui pour la plupart méconnaissent la profession et imposent de plus en plus (avec des méthodes douteuses) des tâches administratives et de plus en plus en dehors du temps de service (manuels scolaires en juillet, abus dans les convocations pour les surveillances des examens,...), une Vie Scolaire qui manque de personnels (le CDI se transformant alors en permanence de luxe ou en cyber café), un positionnement ambigu des IPR lors de conflits avec les chefs d'établissements (d'où notre revendication d'une inspection Spécifique).
- L'absence de références explicites aux professeurs documentalistes dans les nouveaux programmes (quasi absents dans les programmes du lycée, recul dans les programmes de collège)

y compris dans les dispositifs de la réforme du lycée, qui n'ont pas l'accord du SNES.

Notre profession est vraiment inquiète, s'interroge sur son avenir et sa pérennité et constate que les dernières propositions de l'institution sont insuffisantes et surtout insatisfaisantes.

PACIFI : une occasion ratée de voir émerger une réelle réflexion sur la culture informationnelle

Publié dans la rubrique « Ressources pour la formation » sur le site Eduscol en octobre 2010.

Si le SNES accueille la publication d'un document de réflexion sur la culture de l'information avec intérêt, il déplore que celui-ci ne renforce pas le rôle pédagogique du professeur documentaliste.

Le SNES partage certains des constats énoncés dans ce document notamment que « la formation à l'information est présente partout, mais pas pour tous les élèves et rarement de manière structurée » mais ne peut être d'accord sur les raisons évoquées ni sur les réponses apportées pour pallier ce manque. La profession n'en porte pas la responsabilité !

Le SNES regrette que parmi les références bibliographiques proposées au début du document ne soient pas mentionnés les travaux récents (et publiés) de l'Erté et du GRDCI. Pour le SNES, le Pacifi loin de renforcer le rôle pédagogique du professeur documentaliste, instrumentalise la culture de l'Information et réduit les professeurs documentalistes à un rôle de vecteurs des réformes en cours ! C'est un catalogue de compétences édulcorant la notion de progression dans les apprentissages (le terme de parcours renvoyant au procédural uniquement). La profession s'interroge :

- A qui s'adresse ce document (peu de mention du professeur documentaliste, et sans vouloir polémiquer ce document pourrait-il servir de support à la formation des futurs collègues en reconversion vers la Documentation, ...) ?
- Quels moyens humains pour la mise en oeuvre de ce parcours au sein d'un établissement scolaire ? (pénurie de professeur documentaliste)
- Quid de la liberté pédagogique du professeur documentaliste ?
- Quid des missions pédagogiques du professeur documentaliste dès lors qu'il « collabore », « coopère », « articule », « aide » mais aucune mention des verbes 'former » voire « enseigner » alors même qu'il est expert de par sa formation et son statut ? Le rôle du professeur documentaliste dans le Parcours de formation à la culture de l'Information se réduit-il à celui de « bon » gestionnaire du CDI. Ce sont des formulations que nous avons contestées en groupe de travail sur la réactualisation de la circulaire de missions

Enfin, ce Parcours de formation à la culture de l'Information est une occasion manquée pour aller vers un véritable curriculum de notions info documentaires pour la formation de tous les élèves.

La profession revendique son rôle pédagogique, c'est cette position que le SNES a défendue dans le groupe de travail sur le projet de circulaire de missions, cela a été le sens de tous nos amendements et c'est pourquoi nous avons rejeté (avec la profession) le dernier projet proposé par la DGESCO en janvier dernier. La DGESCO proposait une approche trop ancrée sur le numérique et trop contextualisée dans les réformes en cours qui n'ont pas l'accord du SNES.

Les Learning Center : une réponse inappropriée aux problématiques de la profession et de l'enseignement secondaire

Est ce que le colloque organisé à l'ESEN « du CDI au learning center » (23 au 25 mars 2011) fera l'objet d'une publication : vous n'êtes pas sans ignorer que le débat a été très vif dans la profession ? Le Snes pense que le concept de Learning Center n'est pas transférable dans les établissements français du Second degré, le public ciblé est celui des étudiants et l'approche visée est celle des usagers des bibliothèques.

Quelles perspectives concrètes pour les CDI aujourd'hui ?

En conclusion, nous vous rappelons les demandes du SNES pour la profession et attendons un signe fort de l'Institution vers la reconnaissance de l'identité pédagogique des professeurs documentalistes :

- par l'élaboration et la mise en place d'un curriculum de notions info documentaires
- par un recrutement à la hauteur des besoins et des projets portés par l'institution
- par la recrutement des travaux de réflexion sur la Culture de l'information (Erté et GRCDI)
- par la création d'une agrégation pour reconnaître définitivement la discipline, plus de 20 ans après la création du CAPES et afin de faire le lien avec l'enseignement supérieur
- Par la création d'une inspection spécifique